

Date de convocation : 24 janvier 2019

Le 31 janvier 2019 à 18h18

Le conseil communautaire de Caen la mer s'est réuni en publique en l'hémicycle de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Monsieur Joël BRUNEAU, Président.

Présents :

En tant que titulaires : Monsieur Christophe ALLEAUME, Monsieur Antoine AOUN, Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Gilbert BOUHIER, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Madame Aurore BRUAND, Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Serge CALMELS (délibération n°1 à n°4), Monsieur Gérard CAUX, Monsieur Sengdèd CHANTHAPANYA, Monsieur Daniel CHESNEL, Monsieur Joël JEANNE (délibération n°2 à n°16), Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Christian DELBRUEL (délibération n°1 à n°2), Madame Annick FARCY, Monsieur André LEDRAN (délibération n°2 à n°16), Monsieur Sébastien FRANÇOIS (délibération n°1 à n°11), Monsieur Daniel FRANÇOISE, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Madame Emilie FREYMUTH (délibération n°1), Madame Catherine GIRAULT, Madame Marie-Jeanne GOBERT (délibération n°1 à n°11), Monsieur Eric GOBERT, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Ernest HARDEL, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Philippe LAILLER (délibération n°2 à n°16), Monsieur Didier LHERMITE, Monsieur Michel LAFONT, Monsieur Philippe LAFORGE, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Patrick LEDOUX (délibération n°2 à n°16), Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Christian LE BAS, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Stéphane LEBREUILLY, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Richard LECAPLAIN (délibération n° 1 à n°11), Monsieur Marc LECERF, Monsieur Pascal LECOEUR (délibération n°1 à n°11), Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Laurent MATA (délibération n°3 à n°16), Monsieur Frédéric LOINARD, Madame Nadine LEFÈVRE (délibération n°3 à n°16), Monsieur Richard MAURY, Monsieur Patrice MICHARD, Monsieur Robert MICHEL, Madame Baya MOKHTARI, Madame Claudie RIGOT (délibération n°2 à n°16), Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Joël PIZY, Monsieur Rémi POIRIER, Monsieur Marc POTTIER, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Monsieur Thierry RENOUF, Madame Emilie ROCHEFORT, Madame Julie ROUSINAUD (délibération n°2 à n°16), Madame Sophie SIMONNET (délibération n°2 à n°16), Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Rodolphe THOMAS (délibération n°1 à n°7), Madame Béatrice TURBATTE (délibération n° 1 à n°11), Monsieur Denis VIEL (délibération n°1 à n°11), Madame Martine VINCENT, Madame Patricia ZARAGOZA-NODET (délibération n° 3 à n°16), Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Jacques VIRLOUVET, Madame Stéphanie YON-COURTIN, Monsieur Claude YVER.

En tant que suppléants : Madame Emmanuelle JARDIN-PAYET suppléante de Monsieur Jacques LELANDAIS, Madame Anne COLLIN suppléante de Monsieur Michel MARIE.

Excusé(s) ayant donné pouvoir: Monsieur Dominique RÉGEARD à Monsieur Frédéric LOINARD, Madame Valérie GILLES à Monsieur Christian LE BAS, Monsieur Ludwig WILLAUME à Madame Martine VINCENT, Monsieur Gérard LENEVEU à Madame Marie-Jeanne GOBERT (délibération n° 1 à n°11), Monsieur Yves RÉGNIER à Monsieur Rémi POIRIER, Madame Emilie AUGÉ à Monsieur Daniel FRANÇOISE, Madame Patricia ZARAGOZA-NODET à Madame Béatrice TURBATTE (délibération n°1 à n°2), Madame Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE à Madame Emilie ROCHEFORT, Madame Emmanuelle DORMOY à Monsieur Dominique GOUTTE, Madame Joëlle LEBREUILLY à Madame Emilie FREYMUTH (délibération n°1), Madame Véronique BOUTÉ à Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Monsieur Bruno DURAND à Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Marc MILLET à Monsieur Christophe ALLEAUME, Monsieur Philippe JOUIN à Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Patrick JEANNENEZ à Madame Catherine PRADAL-CHAZARENCO, Madame Amandine FRANÇOIS à Monsieur Antoine AOUN, Madame Mireille NOËL à Monsieur Richard LECAPLAIN (délibération n° 1 à n°11), Madame Nathalie BOURHIS à Madame Catherine GIRAULT, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Joël BELLANGER à Monsieur Denis VIEL (délibération n°1 à n°11), Monsieur Sébastien DEBIEU à Madame Nelly LAVILLE, Madame Hélène BURGAT à Monsieur Michel LAFONT, Madame Anne RAFFIN à Madame Sophie SIMONNET (délibération n°2 à n°16), Madame Samia CHEHAB à Madame Julie ROUSINAUD (délibération n°2 à n°16) Madame Emilie FREYMUTH à Monsieur Joël BRUNEAU (délibération n°2 à n°16), Monsieur Éric VÈVE à Monsieur Patrick LEDOUX (délibération n° 2 à n°16), Monsieur Christian DELBRUEL à Monsieur Gérard CAUX (délibération n° 3 à n° 16), Monsieur Serge CALMELS à Monsieur Didier LHERMITE (délibération n°5 à n°16).

Excusés : Monsieur Romain BAIL, Madame Sylvaine BAUMARD, Monsieur Grégory BERKOVICZ, Madame Samia CHEHAB (délibération n°1), Monsieur Philippe DURON, Monsieur Olivier DÉRU, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Monsieur Joël JEANNE (délibération n°1), Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Philippe LAILLER (délibération n°1), Monsieur Patrick LEDOUX (délibération n°1), Monsieur André LEDRAN (délibération n°1), Madame Nadine LEFÈVRE (délibération n°1 à n°2), Monsieur Patrick LESELLIER, Madame Martine LHERMENIER, Monsieur Laurent MATA (délibération n°1 à n°2), Madame Anne RAFFIN (délibération n°1), Madame Claudie RIGOT (délibération n°1), Madame Julie ROUSINAUD (délibération n°1), Madame Nadège SIMON, Madame Sophie SIMONNET (délibération n°1), Monsieur Éric VÈVE (délibération n°1), Monsieur Denis VIEL (délibération n°12 à n°16), Monsieur Joël BELLANGER (délibération n°12 à n°16), Madame Marie-Jeanne GOBERT (délibération n°12 à n°16), Monsieur Gérard LENEVEU (délibération n° 12 à n°16), Monsieur Richard LECAPLAIN (délibération n°12 à n°16), Madame Mireille NOËL (délibération n°12 à n°16), Madame Béatrice TURBATTE (délibération n°12 à n°16), Monsieur Sébastien FRANÇOIS (délibération n°12 à n°16), Monsieur Pascal LECOEUR (délibération n°12 à n°16), Madame Joëlle LEBREUILLY (délibération n°2 à n°16), Monsieur Rodolphe THOMAS (délibération n°8 à n°16).

Le conseil désigne secrétaire de séance Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

N° C-2019-01-31/01 - Concession de service public pour l'exploitation du complexe golfique de Biéville-Beuville - Choix du délégataire - Convention de délégation

Affichage le 4 février 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le choix du président portant sur la SARL Golf compact de Louvigny comme concessionnaire de l'exploitation du complexe golfique de Biéville-Beuville,

Le conseil communautaire approuve la convention de concession de service public pour l'exploitation du complexe golfique de Biéville-Beuville,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer le contrat de concession pour l'exploitation du complexe golfique de Biéville-Beuville avec la SARL Golf compact de Louvigny,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à prendre toutes les mesures et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document s'y rapportant.

N° C-2019-01-31/02 - Rapport annuel de la Communauté urbaine Caen la mer en matière de Développement Durable 2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport de situation 2018 de Caen la mer en matière de développement durable préalablement au débat d'orientation de budget 2019.

N° C-2019-01-31/03 - Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019, portant sur le budget principal, les budgets annexes d'assainissement et du SPANC, les budgets annexes du Clos de la Hogue, de la ZA Iles Plaine Nord/Est, de la ZA Rives de l'Odon, du Quartier Koenig et de Lazzaro, du budget annexe des Transports, du budget annexe relatif aux autorisations du droit des sols (ADS) et du budget annexe des réseaux de chaleur.

N° C-2019-01-31/04 - SYVEDAC - Evolution de la composition du comité syndical et désignation de représentants

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations,

Le conseil communautaire, abroge la délibération C-2017-06-29-18 du conseil communautaire du 29 juin 2017 et les désignations intermédiaires depuis cette date pour les remplacer par le tableau ci-dessous,

Le conseil communautaire, décide de désigner pour représenter la communauté urbaine Caen la mer au sein du SYVEDAC :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Bernard JOURDAIN	Daniel GUERIN
Alain ARTISON	Jean-Louis HOUEL
Ghislaine DIOUF	G�rard THUILLIER-HAMEL
Silvie LABELLE MAUQUI	Christian MATHIEU
Barbara RAINE	Arnaud DUTHILLEUL
Nicolas JOYAU	Emilie ROCHEFORT
Jean-Pierre DUBAS	Laurent DELAROCQUE
Ga�lle ROUZIN	Michel LELIEVRE
Christiane GASNEREAU	Fr�d�ric LOINARD
Marc POTTIER	Nathalie LEFEVRE PROKOP
Didier LIZORET	Jean-Marie GUILLEMIN
Eric POSE	Ernest HARDEL
Pascale MONTANT	Michel VERGER
St�phan LEBREUILLY	Thierry SAINT
Marc LECERF	Lydie PRIEUR
Bernard LELAIZANT	Bruno LECOEUR
Daniel VINCENT	Jacques LELANDAIS
Pascal ESNOUF	Michel PATARD-LEGENDRE
Bruno HITIER	Pascal CHRETIEN
Laurent MATA	S�ngded CHANTHAPANYA
Franck PARDILLOS	Alain ROUSSEAU
Anne Marie LAMY	Jacques CHAPELIERE
R�mi POIRIER	Fernand LE MAITRE
Jean HUGUET	Serge RICCI
Beno�t LEREVEREND	Sophie MOREAUX
Gilbert DEBON	Robert MICHEL
Lionel RIVOIRE	Raymond PICARD
Pierre COUSIN	Christian DELBRUEL
Xavier DE GOUVILLE	J�r�me LEBON
Christian LUET	R�gis PIETRI
Guy GONDOUIN	Jo�l COSSON
Michel DESTRES	Charles BINET
Pierre JAMES BRASSET	Xavier DOSSEUR
Thierry BERTHAUX	Martial BOURDET

N  C-2019-01-31/05 - Commission consultative de l'environnement de l'a rodrome de Caen-Carpiquet - d signation des repr sentants de la communaut  urbaine

Le conseil communautaire, apr s en avoir d lib r ,   l'unanimit , d cide de ne pas proc der au vote   bulletin secret pour ces d signations,

Le conseil communautaire, d cide de d signer pour repr senter la communaut  urbaine Caen la mer au sein de la commission consultative de l'environnement pour l'a rodrome de Caen-Carpiquet :

TITULAIRE

- M. Pascal SERARD
- M. Patrice COLBERT

SUPPL ANT

- M. Jo l JEANNE
- M. Marc LECERF

N° C-2019-01-31/06 - Agence Régionale de Santé de Normandie (ARS) - Désignation d'un représentant au conseil de surveillance de l'EPSM de Caen

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation,

Le conseil communautaire, décide de désigner, pour représenter la communauté urbaine Caen la mer à l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) de Caen Monsieur Eric GOBERT.

N° C-2019-01-31/07 - Adhésion et désignation du représentant de Caen la mer à l'association EPOPEA Caen Normandie Science & Innovation Park

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association EPOPEA - Caen Normandie Science & Innovation Park,

Le conseil communautaire, approuve les projets de statuts,

Le conseil communautaire, décide, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation de son représentant,

Le conseil communautaire, désigne pour représenter provisoirement la Communauté urbaine au sein de l'Assemblée Générale de l'association EPOPEA - Caen Normandie Science & Innovation Park et aux fins de dépôts des statuts, l' élu communautaire suivant :

- M. Dominique GOUTTE

Le conseil communautaire, acte que le prochain conseil communautaire sera saisi pour désigner le représentant définitif.

N° C-2019-01-31/08 - Commission intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées - Rapport annuel 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2017 de la CIAPH,

Le conseil communautaire, autorise le président ou son représentant à transmettre le rapport d'activités au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

N° C-2019-01-31/09 - Création de la commune nouvelle du Castelet

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la création de la commune nouvelle du Castelet en date du 1^{er} janvier 2019.

N° C-2019-01-31/10 - Création de la commune nouvelle de Castine en plaine

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la création de la commune nouvelle de Castine-en-Plaine en date du 1^{er} janvier 2019.

N° C-2019-01-31/11 - SCoT en révision - présentation des principaux objectifs

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte des principaux objectifs de révision du SCoT Caen-Métropole.

N° C-2019-01-31/12 - Authie - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme - arrêt du projet, bilan de la concertation et avis sur le projet de périmètre délimité des abords des monuments historiques

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, tire le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant l'élaboration du PLU,

Le conseil communautaire, arrête le projet de PLU communal d'Authie,

Le conseil communautaire, est favorable, en application de l'article R.621-93 du code du patrimoine, au nouveau projet de périmètre délimité des abords proposé par l'architecte des bâtiments de France en date du 11 avril 2018,

Le conseil communautaire, dit que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité.

N° C-2019-01-31/13 - Carpiquet - Plan Local d'Urbanisme - Modification n°3 - Engagement de la procédure

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, engage la procédure de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Carpiquet,

Le conseil communautaire, dit que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité.

N° C-2019-01-31/14 - Cormelles-le-Royal - Plan Local d'Urbanisme - Elaboration - Bilan de concertation et arrêt du projet

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, tire le bilan de la concertation réalisée durant l'élaboration du projet de PLU,

Le conseil communautaire, arrête le projet de PLU communal de Cormelles-le-Royal,

Le conseil communautaire, dit que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité.

N° C-2019-01-31/15 - Rots - Quartier de Rots - Plan Local d'Urbanisme - Modification n°1 - Justification d'ouverture à l'urbanisation

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, engage la procédure de modification du PLU de Rots pour ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUr pour permettre la mise en œuvre de la ZAC des Roseaux,

Le conseil communautaire, dit que la présente délibération fera l'objet des mesures légales et réglementaires de publicité.

N° C-2019-01-31/16 - Vœu : Collectivités locales, conseils de surveillance des hôpitaux, conseils d'administrations des établissements sociaux et médico-sociaux

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du vœu ci-après :

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers,

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé,

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique,

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés,

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences,

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé,

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales,

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement,

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil communautaire de Caen la mer souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil communautaire de Caen la mer demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [*en particulier en zone périurbaine et rurale*] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.

6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le conseil communautaire de Caen la mer autorise le Président à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

(Diffusion aux maires des 55 communes
+ à tous les conseillers communautaires
titulaires et suppléants)

Affiché le - 7 FEV. 2019



Le Président,

Joël BRUNEAU